

Le Monde

Economie

Opinions et stratégies, acteurs et entreprises

Les nouveaux marchés du crime organisé

- De 600 à 1 800 milliards de dollars blanchis tous les ans dans le monde
- Les trafics se diversifient : drogue, traite, déchets toxiques, métaux...
- Les conclusions du rapport du Groupe d'action financière



Membre d'un cartel de la drogue menotté à Monterrey, au Mexique. TOMAS BRAVO/REUTERS

La France peut faire plus en matière de lutte contre le blanchiment des gains criminels. C'est, en substance, la conclusion du rapport des experts internationaux du Groupe d'action financière (GAFI), chargé d'évaluer

Dossier

la conformité des Etats à ses 49 recommandations en matière de lutte contre le recyclage de l'argent des organisations criminelles dans l'économie légale.

Ce rapport, rendu public le lundi 28 février et dont « Le Monde Economie » a pris connaissance, était très attendu en raison, d'une part, de la

présidence française du G20, d'autre part, du constat de l'interpénétration croissante entre marchés criminels (drogue, contrefaçon, trafic humain, corruption, etc.) et marchés financiers.

Le rapport estime que la France agit de façon « conforme » à 9 des 49 recommandations, « largement conforme » pour 29 d'entre elles, « partiellement conforme » pour dix et « non conforme » pour une d'entre elles. Ce score aurait pu être plus sévère. L'une des versions antérieures du texte épinglait en effet le manque d'indépendance et de moyens de Tracfin, l'organisme antiblanchiment attaché au ministère des finances qui collecte les « déclarations de soupçon » que les

professionnels de la finance doivent transmettre à l'administration lorsqu'une opération paraît suspecte.

En effet, le nombre de déclarations reçues (1 244 en 1998, 9 019 en 2003, 12 047 en 2006, 17 310 en 2009) progresse beaucoup plus vite que le nombre de dossiers transférés par Tracfin à la justice (respectivement 104, 308, 411 et... 384 en 2009, dont 131 seulement correspondaient à des cas de blanchiment).

Pour éviter cette accusation, le gouvernement s'est empressé de prendre, le 8 janvier, un décret renforçant l'autonomie de Tracfin vis-à-vis de sa tutelle politique en y nommant un juge du siège, indé-

pendant, chargé de gérer la transmission des dossiers à la justice.

La plupart des onze recommandations mal ou non suivies, selon la version définitive du rapport, portent sur deux aspects : l'insuffisance du suivi des déclarations de soupçon transmises à Tracfin, et l'absence de participation de professions jugées « à risque » (casinos, agents immobiliers, notaires, avocats, joailliers...) au dispositif. Or la criminalité organisée diversifie de plus en plus les canaux de blanchiment bien au-delà des seuls acteurs financiers et acquiert ainsi une influence croissante sur l'économie réelle.

Antoine Reverchon
►►► Lire la suite page 4

Martin Wolf p. 2



Pour aider l'Irlande, il faut alléger la facture de ses banques

Management p. 3

« L'évaluation indépendante des sociétés », par Jean-Marc Le Gall

Stratégie p. 6

La banque privée de BNP s'appuie sur son réseau d'agences

Pierre-Cyrille Hautcœur
Bonjour, Francfort



En décembre 2006, la société Euronext fruit des fusions récentes des Bourses de Paris, Bruxelles, Amsterdam, Lisbonne et du Liffe londonien (marché de produits dérivés), préférait s'allier au New York Stock Exchange (NYSE) plutôt qu'à la place de marché allemande, la Deutsche Börse, qui contrôle le principal marché européen de dérivés... et voyait les centres de décision quitter Paris pour New York (ou Londres).

Cet échec de la construction européenne, passé sous silence à l'époque par une classe politique soucieuse de ne pas gêner la finance privée par une politique industrielle du secteur, se double aujourd'hui du rapprochement entre NYSE-Euronext et... la Bourse de Francfort, la Deutsche Börse ! Celle-ci aura au moins gagné dans l'histoire l'élimination de Paris comme siège possible d'une Bourse paneuropéenne, alors même qu'Euronext était aussi importante que la place allemande voici quatre ans.

Regretter cette opération traduit-il un nationalisme cocardier mal placé, un souci des « champions nationaux » d'un autre âge ? Non, car l'intermédiation boursière n'est pas un métier comme les autres. Comme le signalent les meilleurs théoriciens du marché, le bon fonctionnement de celui-ci – et donc son organisation – est un bien public qui ne peut être abandonné ni aux intérêts privés ni à un contrôle étranger.

La Bourse aux investisseurs

En supprimant les agents de change en 1988, l'Etat français pensait faire disparaître un ancien monopole dépassé et introduire la concurrence et l'innovation dans cette petite industrie qu'est l'organisation des échanges de titres. Ce faisant, il livrait la Bourse d'abord aux banques, et ensuite, mondialisation oblige, aux grands investisseurs internationaux, qui sont désormais propriétaires de la plupart des sociétés de Bourse et des Bourses elles-mêmes, quand ils n'en créent pas de nouvelles, consacrées à leurs intérêts propres. En acceptant cette évolution (les Bourses sous-régulées sont en pleine expansion en Europe), l'Etat fait fi d'une expérience séculaire et universelle, qui montre que l'indépendance des marchés par rapport aux banques est la condition de leur bon fonctionnement.

Que nous enseigne l'histoire ? A Londres – le marché boursier libéral modèle de la Belle Epoque –, tout le monde sauf les banques pouvait opérer en Bourse. Il en était de même sur le New York Stock Exchange.

A Paris, le monopole officiel des agents de change, qui date de l'Ancien Régime, était alors contesté par un marché parallèle, la « coulisse », dominé par les banques. Quand le gouvernement supprima le monopole, en 1893, il dut rapidement faire face aux critiques conjuguées des entreprises émettrices et des petits investisseurs (nombreux en cette époque pré-Sécurité sociale où chacun devait épargner par lui-même) : l'instabilité du marché semblait augmenter (comme en témoigna le krach des mines d'or de 1895), et surtout, son opacité s'accroissait, et avec elle, les profits des intermédiaires et des gros opérateurs sur le dos des épargnants. L'avantage réglementaire du marché officiel fut rétabli, et le marché reprit sa croissance sans heurts.

►►► Lire la suite page 2

Annonces

Dirigeants ■ Finance, administration, juridique, RH ■ Banque assurance
■ Conseil, audit ■ Marketing, commercial, communication ■ Santé ■ Industries et technologies ■ Carrières internationales
Multiposte ■ Collectivités territoriales
Pages 7 à 10

Consultez notre site: www.lemonde.fr

L'Insee présente :

L'essentiel sur la France...

► Une présentation synthétique, accessible à tous, des données économiques, démographiques et sociales de la France comportant de nombreuses comparaisons européennes et internationales.

En vente en librairie, à l'Insee et sur www.insee.fr

18,50 € - Collection Insee Références

INSEE

Bonjour,
Francfort

►►► Suite de la chronique
de Pierre-Cyrille Hautcœur

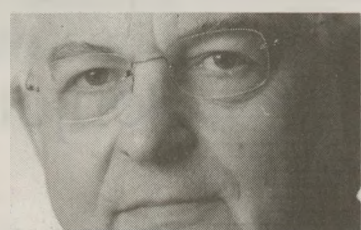
En déduisant, à juste titre, que la juxtaposition d'un marché réglementé doté d'obligations sévères de bonne fin des opérations et de transparence d'un côté, et d'un marché spéculatif et liquide dominé par les banques de l'autre, était possible et sans doute efficace, à condition que le marché réglementé fût doté de privilèges légaux compensant ses obligations réglementaires supérieures. Ce système dual fonctionna durablement en France et n'est pas incompatible avec un marché concurrentiel de l'intermédiation boursière.

Aujourd'hui, une Bourse qui sera à la fois la première du monde et, surtout, puissamment dominante à l'échelle de la zone euro est en cours de création.

Il est indispensable que cette fusion conduise les autorités européennes – et d'abord françaises – à reprendre conscience du caractère public des prix de marché. Comme y appelait récemment le président de l'Autorité des marchés financiers, Jean-Pierre Jouyet, une étroite concertation franco-allemande sur la régulation de ces marchés doit être mise en place. Cette régulation doit privilégier moins l'hyperliquidité – qui ne bénéficie qu'aux grands opérateurs – et davantage la transparence et la stabilité, qui importent aux intervenants à long terme et aux petits opérateurs et sont les conditions d'une véritable concurrence.

Surtout, cette concertation doit être élargie à l'échelle de la zone euro, la seule pertinente : d'une part, c'est la Banque centrale européenne (BCE) qui sera amenée à intervenir en cas de crise sur ce marché ; d'autre part, seule une régulation européenne permettra de réaliser les économies d'échelle qui rendront la fusion créatrice de valeur. A ces conditions, ce pas de clerc ne sera pas un échec pour l'économie française mais un premier pas vers un marché financier européen doté d'une régulation unique orientée vers l'intérêt des entreprises et des épargnants. ■

Pierre-Cyrille Hautcœur,
Ecole des hautes études en sciences
sociales, Ecole d'économie de Paris.



L'éclairage Les contribuables n'ont pas à payer les errements d'emprunteurs et de prêteurs privés. Il faut effacer une partie de la dette des banques

Allégez la facture de l'Irlande !

Par Martin Wolf

Le « Tigre celtique » s'est effondré sous une montagne de mauvaises dettes. Cela pose la question de savoir qui devrait être tenu pour responsable des excès financiers.

Où en est l'économie irlandaise ? Selon le Fonds monétaire international (FMI), la baisse cumulée du produit intérieur brut (PIB) au cours des trois dernières années a été de 11 %, celle du produit national brut de 16 % et celle de la demande intérieure réelle de 22 %. Le taux de chômage a bondi de 4,6 % en 2007 à 13,3 % en 2010. Le ratio de la dette publique par rapport au PIB est passé de 25 % en 2007 à 95 % en 2010.

Quelles sont les causes de ce désastre ? Comme le remarque Philip Lane, de Trinity College : « On a connu un véritable miracle économique irlandais, avec une croissance rapide de la production, de l'emploi et de la productivité au cours de la période 1994-2000. » Sans l'entrée dans la zone euro, le miracle aurait pu s'éteindre de lui-même. Mais la chute des taux d'intérêt a accru le risque de voir émerger une bulle immobilière alimentée par le crédit. Ce qui s'est passé.

« La saveur de ce boom était très différente de celle des années du Tigre celtique, observe le professeur Lane. Il se caractérisait notamment par une forte augmentation de l'activité dans le secteur de la construction. » De surcroît, cette « expansion de l'investissement immobilier était alimentée par une expansion rapide du crédit », pas seulement dans le secteur des ménages, mais aussi parmi un « petit groupe de promoteurs immobiliers ».

Le ratio de la dette privée par rapport au PIB est passé d'environ 100 % en 2000 à 230 % en 2008. Les bailleurs de fonds étrangers jouèrent un rôle énorme dans le financement de ce boom : les dettes étrangères nettes des banques irlandaises sont passées de 20 % du PIB en 2003 à plus de 70 % début 2008.

La crise financière mondiale a entraîné un arrêt brutal des apports de capitaux. Paniqué, le gouvernement irlandais a réagi en garantissant la dette des banques en septembre 2008. Tandis que les coûts finaux grimpaient sous la poussée de la crise et sous la nécessité de sauver les banques, ce qui avait commencé comme une crise financière se termina par celle de la dette publique.

Comment la crise a-t-elle été gérée ? Un point essentiel est qu'il

en 2014. Un peu plus du tiers de cette augmentation du ratio de la dette publique résultera directement de la recapitalisation des banques.

L'Irlande n'a pas la capacité de gérer seule cette crise sans risquer un effondrement financier et un défaut souverain. Les banques sont devenues dépendantes de la Banque centrale européenne (BCE), tandis que l'Etat irlandais s'est vu interdit d'accès aux marchés privés, avec un spread [écart de taux d'intérêt avec les emprunts d'Etat allemands, référence de la zone euro] atteignant 600 points de base. Avant août 2007, cet écart était négatif. Les marchés ne soupçonnaient pas ce qui allait se passer.

Sans appui de la BCE, les banques se seraient effondrées. Sans financement extérieur, le gouvernement aurait été acculé au défaut

L'idée selon laquelle une politique budgétaire plus stricte résoudrait tous les problèmes est erronée

ne s'agit pas d'une crise unique, mais de la conjonction de trois éléments : effondrement économique, implosion financière et désastre budgétaire. Concernant le premier, vu la chute de la demande et la nécessité d'une contraction budgétaire, les perspectives de redressement dépendent fortement des exportations. Pour ce qui est de la deuxième, les coûts directs de la recapitalisation du système devraient, selon Goodbody Stockbrokers, atteindre environ 36 % du PIB. Concernant, enfin, le troisième point, la dette publique devrait, selon le FMI, atteindre 123 % du PIB

de paiement. L'aide accordée à la fin de 2010 se montait à 85 milliards d'euros, soit 54 % du PIB du pays l'année dernière. Le FMI soulignait que les risques importants de son programme traduisaient « l'incertitude sur les pertes des banques, des perspectives difficiles sur la dette en dépit d'un ajustement budgétaire sans précédent, des perspectives de croissance incertaines, l'intérêt persistant des marchés pour les pays européens périphériques et l'imminence d'élections législatives ». Les marchés en conviennent : les écarts de taux avec l'Allemagne ont à peine diminué.

Dans ces conditions, que devrait chercher à faire le nouveau gouvernement [issu des élections organisées vendredi 25 février] ? Ses marges de manœuvre sont réduites. Même sans tenir compte de la recapitalisation des banques, le déficit budgétaire primaire (avant paiement des intérêts) frisait les 10 % du PIB en 2010. Avec l'application du programme du FMI, il devrait enregistrer en 2015 un excédent équivalent à 1,5 % du PIB. Selon toute probabilité, le poids de la dette devrait rester énorme. Vu ses médiocres perspectives de croissance, en tout cas par rapport aux années du Tigre celtique, l'Irlande est donc vouée à la rigueur budgétaire pour plusieurs décennies.

En dehors de la catastrophe absolue que serait un défaut souverain, l'Irlande a deux façons de s'en sortir partiellement. La plus futile consisterait à réduire le taux d'intérêt sur l'emprunt irlandais : une réduction de 1 % de ce taux permettrait à l'Etat d'économiser l'équivalent de 0,4 % du PIB chaque année. Cela serait en tout cas un petit soulagement. Une possibilité plus intéressante serait d'effacer en partie les dettes des banques, qui s'élèvent actuellement à 21,4 milliards d'euros (soit 14 % du PIB).

Craignant la contagion, la BCE et les autres membres de l'Union européenne ont opposé leur veto à cette idée. En réalité, le plan d'aide était pour une part destiné à empêcher qu'elle se réalise. Il n'en reste pas moins que l'idée selon laquelle les contribuables devraient voler au secours des principaux créanciers de banques largement insolubles au risque de mettre en péril la solvabilité de leur propre Etat est à la fois injuste et déraisonnable.

ble. Pourquoi les contribuables du pays emprunteur devraient-ils payer la totalité de la facture ?

Enfin, quelles leçons tirer de ce désastre ? L'une d'elles est déjà ancienne : comme l'a montré l'économiste Hyman Minsky, un secteur financier hors de contrôle génère d'abord une hystérie qui se nourrit d'elle-même, puis la panique.

Cependant, cet épisode a aussi enseigné à la zone euro deux leçons spécifiques. La première : l'entrée dans l'Union peut se traduire par un choc économique de grande ampleur. La seconde : l'idée, répandue en Allemagne, selon laquelle une politique budgétaire plus stricte résoudrait tous les problèmes est erronée. Avant la crise, le ratio de la dette publique irlandaise par rapport au PIB était de 40 points de pourcentage inférieur à celui de l'Allemagne. Certes, la politique budgétaire irlandaise aurait pu être plus stricte, mais cela n'aurait quasiment rien changé, sauf si le pays avait pu générer un important excédent des actifs nets. En fait, avec une telle politique, les taux d'intérêt à long terme auraient pu être plus faibles et le boom des actifs encore plus accentué.

Le désastre budgétaire irlandais n'est pas l'une des causes de la crise mais sa conséquence. Le premier responsable en a été le comportement des prêteurs et emprunteurs privés. C'est à ce problème qu'il faut s'attaquer. Dès maintenant. ■

Cette chronique de Martin Wolf, éditorialiste économique, est publiée en partenariat exclusif avec le « Financial Times » © « FT » (Traduit de l'anglais par Gilles Berton)

La visée hégémonique de la Chine
Antoine Brunet et Jean-Paul Guichard
L'Harmattan, 207 pages, 21 euros

Le livre Capital-totalitarisme

Les dirigeants politiques occidentaux et les patrons des grandes entreprises sont souvent les premiers à prendre des pincettes lorsqu'ils s'expriment sur l'empire du Milieu, que ce soit sur la question du Tibet, sur la remise du prix Nobel de la paix au dissident Liu Xiaobo, sur le respect des droits fondamentaux ou sur le taux de change du yuan... Car la Chine nous finance, nous achète des avions, nous fabrique des produits à bas coûts, nous paraît un marché d'avenir. Elle nous tient...

Voilà un livre qui, lui, ne tourne pas autour du pot. Il démonte la stratégie agressive du régime chinois pour conquérir le leadership planétaire – à tous points de vue –, et souligne combien sa devise sous-évaluée est une arme pour y parvenir.

Remarquables de clarté et de pédagogie, les économistes Antoine Brunet et Jean-Paul Guichard sont inquiets. Leur message est clair : non, le capitalisme ne mène pas comme par enchantement à la démocratie. Oui, le capitalisme totalitaire chinois peut être plus efficace que le capitalisme démocratique américain, européen ou

brésilien. Oui, la dictature du Parti communiste chinois (PCC) est d'autant plus menaçante qu'elle encadre, dirige et prend appui sur le succès économique du pays. Oui, le « modèle » économique-politique chinois sert d'exemple et de soutien aux autres dictatures du globe. Les auteurs invitent donc les dirigeants démocratiques à ouvrir les yeux avant qu'il ne soit trop tard : en Chine, à l'image de l'Italie de Mussolini, « tout [est] dans l'Etat, rien hors de l'Etat, rien contre l'Etat ».

Totalitaire et capitaliste, comme l'Allemagne nazie ou l'Italie fasciste, le régime chinois peut-il continuer à bénéficier de notre complaisance et à tirer sa force d'un libre accès au marché mondial sans avoir à revaloriser sa monnaie ? Pour les auteurs, les pays occidentaux et émergents devraient envisager de quitter l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de créer une « OMC bis » qui, elle, aurait compétence sur les changes, afin de pouvoir dire non à la Chine. Ce qu'ils ne peuvent plus depuis son entrée, en 2001, dans l'OMC. ■

Adrien de Tricornot

Les acteurs de l'économie Jacques-Marie Vaslin Calouste Gulbenkian, le roi du pétrole ottoman

De l'histoire du pétrole, on ne retient que quelques noms : Rockefeller aux Etats-Unis, Nobel et Rothschild en Russie, Knox d'Arcy en Iran ou encore Deterding un peu partout. Or l'un des acteurs majeurs de la première moitié du XX^e siècle n'est pas le propriétaire d'une compagnie, mais un habile négociateur britannique d'origine arménienne du nom de Calouste Gulbenkian (1869-1955).

Né près de Constantinople, Gulbenkian obtient à 20 ans le titre d'ingénieur pétrolier du King's College de Londres. Ses écrits sur les champs pétrolifères de Bakou le font remarquer du gouvernement ottoman, qui le nomme en 1898 conseiller auprès des ambassades à Londres et Paris. A moins de 30 ans, Gulbenkian maîtrise mieux que quiconque l'économie du pétrole et les arcanes de l'administration d'un Empire ottoman sur le déclin. Cette double casquette va le rendre incontournable.

C'est que l'époque s'y prête. Les pays tournent peu à peu le dos au charbon. Churchill impose le moteur à explosion à la Royal Navy dès 1912. Dès lors, la Grande-

Bretagne s'attachera à diversifier ses approvisionnements en or noir. La France, quant à elle, prend tardivement conscience de l'intérêt de cette énergie, les champs pétrolifères se trouvant hors de sa zone d'influence. Le pays dépend de la Standard Oil of New Jersey, de Rockefeller. Menacé d'une pénurie en 1917, Clemenceau juge dès lors « l'essence aussi nécessaire que le sang dans les batailles de demain ». L'approvisionnement stable devient ainsi un enjeu politique. Gulbenkian donnera un coup de pouce providentiel à la France.

Convoitises

En 1912, il est à l'origine de la création de la Turkish Petroleum Company (TPC), dont l'objectif est de négocier des concessions sur le territoire ottoman. Elle est initialement détenue par des capitaux anglais et allemands. Avec la guerre et l'effondrement de l'Empire ottoman, ces derniers sont évincés. A la conférence de San Remo, en 1920, la France récupère la part de l'Allemagne. Celle-ci rentre ensuite dans l'escarcelle de la Compagnie française des pétroles (CFP), créée pour l'occasion en mars 1924

par Raymond Poincaré. La CFP sera rebaptisée Total en 1985.

Le 15 octobre 1927, la découverte d'un important champ de pétrole près de Kirkouk (Irak) suscite bien des convoitises et contraint les actionnaires à renégocier leur participation. Au terme d'un accord signé en juillet 1928, la TPC est détenue par quatre actionnaires à hauteur de 23,75 % chacun. La CFP en fait partie. Les 5 % restants sont entre les mains de Gulbenkian, ce qui lui fera dire qu'« il vaut mieux un tout petit morceau d'un gros gâteau qu'un gros morceau d'un petit gâteau ». Afin de préserver ses intérêts, Gulbenkian trace sur une carte une ligne rouge qui démarque la zone d'influence de la TPC. La compagnie obtient le monopole de la production de pétrole à l'intérieur de cette zone, ce qui interdit de contourner cet encombrant intermédiaire en spéculant pour son propre compte.

Sa participation de 5 % fera de Gulbenkian l'homme le plus riche de son temps. Il constitue une collection d'œuvres d'art de 6 000 pièces, où les peintres hollandais côtoient les impressionnistes. Il vit à Paris dès 1923 ; ses accointances

avec le régime de Vichy le pousseront à partir dix-neuf ans plus tard. Il meurt au Portugal, pays dans lequel il crée la Fondation Gulbenkian. Un musée à Lisbonne rassemble aujourd'hui l'ensemble de sa collection. ■

Jacques-Marie Vaslin,
maître de conférences à l'IAE d'Amiens.

Le Monde

Siège social : 80, bd Auguste-Blanqui
75707 PARIS CEDEX 13
TÉL. : +33 (0)1-57-28-20-00
Fax : +33 (0)1-57-28-21-21
Télex : 206 806 F

Édité par la Société éditrice
du « Monde » SA,
Président du directeur,
directeur de la publication :
Louis Dreyfus
Directeur du « Monde »,
membre du directeur :
Erik Izraelewicz

La reproduction de tout article est interdite sans
l'accord de l'administration. Commission paritaire
des journaux et publications nr 0712 C 81975.
ISSN : 0395-2037

Pré-presses Le Monde
Impression Le Monde
12, rue M.-Gunsbourg
94852 Ivry Cedex
Printed in France